

COMMUNE DE JUSSAC

**délibération :
D_2021_2_22**

SEANCE DU MERCREDI 14 AVRIL 2021

Nombre de conseillers en
exercice : 19

L' an deux mille vingt et un, le mercredi 14 avril à 20 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle polyvalente de Jussac, sous présidence de Monsieur RODIER Jean-François, Le Maire.

Présents : 16

Date de convocation du : 09 Avril 2021

Votants : 18

Présents : Monsieur ANDRE Jean-Luc, Monsieur ARNAL André, Madame BASTIEN Joëlle, Madame CLUSE Nathalie, Madame COLOMB Yvette, Madame FOUSSAT Françoise, Madame GANE Cécile, Monsieur LACROIX Michel, Madame MALHERBES Caroline, Madame PRADEL Céline, Monsieur RODIER Jean-François, Monsieur ROFFY Jacques, Monsieur SCIORETO Cyrille, Monsieur VIOLLE Willy, Madame DELHOSTAL Anne, Monsieur ROUX Hervé

**Objet : Demandes de
subvention - Région AURA
- Système de vidéo-
protection**

Pouvoirs :

Madame LINARD Danielle a donné pouvoir à Madame FOUSSAT Françoise
Madame ROUX Céline a donné pouvoir à Madame CLUSE Nathalie

Absent(s) : Madame ROUX Céline

Excusé(s) : Monsieur GRAFFOUILLERE Pierrick, Madame LINARD Danielle

Secrétaire de Séance : Madame Cécile GANE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 16 octobre 2020, il avait été décidé de confirmer le projet de mise en œuvre du dispositif de vidéoprotection sur la commune et de solliciter les appuis financiers de l'Etat ainsi que de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Monsieur le Maire précise que les pièces à transmettre pour le dossier concernant l'intervention régionale pour la sécurité des auvergnats et des rhonalpains nécessite d'approuver le projet mais aussi de préciser l'imputation de celui-ci sur la section d'investissement du budget communal, le montant HT de l'opération et le montant de soutien attendu de la Région.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- REAFFIRME son approbation du projet,
- CONFIRME son imputation sur la section d'investissement du budget communal 2021,
- APPROUVE les montants HT de l'opération pour :
 - * Les travaux sur les ESPACES PUBLICS = 61 519€ ht
 - * Les travaux sur les ZONES D'ACTIVITES = 15 928€ ht
- APPROUVE les montants de soutien attendus de la Région au titre de la vidéoprotection pour :
 - * Les travaux sur les ESPACES PUBLICS (TAUX 50%) = 30 759.50€ ht
 - * Les travaux sur les ZONES D'ACTIVITES (TAUX 80%) = 12 742.40€ ht

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Le Maire,
Jean-François RODIER

